



Séparation de concubinage

Par **fabi100**, le **15/04/2018 à 18:09**

Bonjour,rnrnJe vis avec mon compagnon en concubinage et fils de 6 ans. Je veux me séparer de mon compagnon (mon fils vivra avec moi). Le bail est aux 2 noms. Ma mère est garante du logement. Puis je garder l'appartement et virer mon compagnon En sachant que celui-ci ne veut pas partir. Je ne travaille pas (je touche 500 euros par mois de ASS) ? La vie est un enfer pour moi car, avec mon compagnon, on s'entend plus. On ne se dispute pas pour le petit mais il n'y a plus d'amour. Il ne veut plus aller dans ma famille pour les repas et moi, je ne vais plus dans la sienne. On ne fait plus rien ensemble avec notre fils. Notre petit comprend tout et j'ai peur qu'il soit perturbé.rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **15/04/2018 à 20:00**

bonjour,rnle bail étant aux 2 noms, vous ne pouvez pas virer votre concubin, peu importe que votre mère soit caution du paiement du loyer.rndonc si celui-ci ne veut pas partir, il ne vous reste qu'à quitter le logement si la cohabitation n'est plus possible, mais vous devrez régler le problème de la garde de votre enfant.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **15/04/2018 à 22:53**

Bsr,rnIl n'y a rien de plus perturbant pour un enfant que d'assister aux bagarres de ces parents. Pour lui, vous devez trouver une solution rapidement.